

C L E

Année universitaire 2024-2025



CONTRAT LOCAL ÉTUDIANT
C L E

Réservé à l'administration

- Accord montant
 Rejet

Motif

Visa de l'élu(e) délégué(e) au CLE :

Comment avez vous eu connaissance du CLE ?

- STAINS ACTU (*journal municipal*)
 INTERNET
 AFFICHES, FLYERS
 AUTRE _____

Dépôt du dossier obligatoirement

Sur place
POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)
Le PIJ-La Passerelle
Place Colonel Fabien • 93240 Stains
Du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 14h à 18h.
Tél. : 01 71 86 33 90.

PHOTO

Nom :

Prénom :

Dossier à déposer impérativement avant le :
Vendredi 13 septembre 2024

Attention !
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les bénéficiaires du contrat local étudiant qui perçoivent des prestations liées à ce dispositif. Les destinataires des données sont le Maire, les élu.e.s, l'adjoint.e délégué.e à la gestion du CLE et les services municipaux de la Jeunesse et des finances. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser au Service municipal de la Jeunesse.



STAINS.FR



Le candidat :

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Âge :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse :

Année scolaire 2024/25 :

Diplôme préparé :

Nom et adresse de l'Établissement :

Budget prévisionnel 2024/25 :

Dépenses prévues (estimation)

Matériels informatiques	Transports	Livres scolaires	Stage à l'étranger	Loyer	Autres	Total

Règlement :

Pour candidater au dispositif CLE :

- Être Stanois.e
- À partir de la 2^e année d'études supérieures
- Compléter le dossier et joindre toutes les pièces justificatives
- Se rendre disponible pour les heures de volontariat
- Avoir moins de 26 ans lors du dépôt du dossier
- **Il n'est pas possible de bénéficier du dispositif 2 années de suite**

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier*

- Pièce d'identité de l'étudiant.e recto/verso
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant.e
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'étudiant ou des parents
- Fiche d'engagement citoyen complétée
- Lettre de motivation
- Justificatif ou attestation sur l'honneur de pré-inscription
- Attestation d'assurance

● **IMPORTANT** : Article 441-7 du code pénal
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :
1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère.
3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.